

- **Conditions de délivrance :**  
Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option commissaire sportif.  
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**  
Président ou membre d'un collège de commissaires sportifs dans une épreuve auto.  
Chargé des relations avec les concurrents dans épreuve auto, juge de fait, responsable de CH, responsable de l'apposition de la publicité, Commissaire Sportif (sans présidence) dans une épreuve de karting.  
Pour toutes autres fonctions, se référer aux Prescriptions Générales de la FFSA.
- **Conditions de renouvellement :**  
Participation à un séminaire tous les 3 ans

## MODALITES DE L'EXAMEN

Questionnaire préparé par le Groupe de Travail « Commissaires Sportifs », validé par la Commission Juges & Arbitres.

### JURY

- Président : Le Président de la LSA ou le Responsable de Formation de la LSA.
- 2 Membres : 1 Membre du Comité Directeur de la LSA.  
1 Commissaire Sportif expérimenté (+ de 3 ans de licence).

**NB :** La présence d'un licencié Pratiquant est à encourager.

### DEROULEMENT DE L'EXAMEN

- **Le Candidat n'est autorisé à se présenter qu'une fois/an, à l'examen « EICS » organisé par sa Ligue,**
- Possibilités de se présenter dans une autre Ligue, mais uniquement après accord des 2 Délégués de Formation des Ligues concernées.

L'examen se compose de 2 parties sans ordre :

- Épreuve théorique : écrit et oral en salle
- Épreuve de mise en situation : **en salle.**

### EPREUVE THEORIQUE

**ÉCRIT (Temps alloué : 90 minutes, avec documents PAPIER ou SUPPORT NUMÉRIQUE).**

- Questionnaire de 20 questions sous forme rédactionnelle : **80 points.**  
Le questionnaire comprend :
  - 3 questions à 4 points relatives à l'Organisation Générale 12 points
  - 3 questions à 4 points, relatives à la Gestion d'un incident 12 points
  - 3 questions à 4 points, relatives au Rallye 12 points
  - 3 questions à 4 points, relatives au Circuit Asphalte 12 point
  - 3 questions à 4 points, relatives au Circuit Tout-terrain 12 points
  - 3 questions à 4 points, relatives aux Courses de Côte et Slalom 12 points
  - 2 questions à 4 points, relatives à la sécurité et aux drapeaux 8 points
- **ORAL**  
Le jury pose 8 questions de son choix.
  - 6 questions à 10 points par question, soit 6 x 10 points= 60 points
  - 2 questions à 5 points par question, soit 2 x 5 points = 10 points

Soit un total de : **70 points**
- **CORRECTION**  
Sur les 150 points possibles (Écrit + Oral), si le Candidat obtient :
  - 115 points et plus : Admission à l'épreuve de Mise en Situation.
  - 114 points et moins : Admission refusée.

### EPREUVE DE MISE EN SITUATION

- **A partir d'exemples proposés par le Jury.**

